

N° 2

SEANCE DU JEUDI 13 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 13 mars à 18h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU
Mme Laurence BLANCHARD, Mme Kate HUSBAND, Mme Christiane DENIS, M Guillaume LOISEAU, M
Stéphane MORZADEC

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION : Mme Stéphanie LE GOÏC procuration à M Gilles LE GALL,

ABSENT(E)S : M Ludovic L'HOPITAL, M Antoine QUERO M Sébastien CHIRAUX M Maximilien LE
FEUR Mme Yvane BRUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M Gilles LE GALL

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 9
- votants : 9+1 procuration

Ordre du Jour :

- 1) *Projet Pacte de solidarité Fiscale et financière entre la CCKB et la commune***
- 2) *Affectation du résultat 2024***
- 3) *Vote des taux d'imposition 2025***
- 4) *Budget primitif 2025 (commune assainissement et lotissement)***
- 5) *Participation aux frais de scolarité (Bon Repos sur Blavet)***
- 6) *Devis entreprise Disserbo***
- 7) *Programme voirie 2025***
- 8) *Vente de biens communaux acquis par la procédure de biens sans maître***
- 9) *Subventions aux associations 2025***
- 10) *Remplacement d'un agent pendant son arrêt***
- 11) *Contrat de l'agent d'entretien des bâtiments***
- 12) *Questions diverses***
 - Constructibilité d'un terrain WH56, informations sur la salle des fêtes***

La séance est ouverte à 18h

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

01-13032025 –Projet Pacte de Solidarité Fiscale et Financière entre la CCKB et la commune

Le projet de Pacte de Solidarité Fiscale et financière sera étudié au prochain conseil, le dernier conseil communautaire a procédé à des modifications lors de sa dernière réunion, il y a lieu de mettre à jour les informations avant de les diffuser aux conseils municipaux.

02-13032025 – Affectation du résultat 2024

M le Maire expose les résultats du budget communal :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2024 de ce budget aux montants suivants :

Résultat cumulé fin 2024 (comprenant le résultat de l'exercice 2023 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	650 910.11	337 321.71	584 376.94	392 336.74	143 412.45€
Recettes	650 910.11	542 809.49	584 376.94	373 236.07	

Résultat 2024		205 487.78		-19 100.67	
Résultat 2023 reporté		209 915.92		142 414.22	
Résultat cumulé		415 403.70		123 313.55	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 415 403,70€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 150 000 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 265 403.70 euros

Budget assainissement :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2024 de ce budget aux montants suivants :

Résultat cumulé fin 2023 (comprenant le résultat de l'exercice 2023 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	58 759.09	39 688,82	29 051.34	22 761.70	
Recettes	58 759.09	44 312.20	29 051.34	29 051.34	

Résultat 2024		4 623.38		6 289,64	
Résultat 2023 reporté		0		-4871.90	
Résultat cumulé		4 623.38		1 417.74	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 4 623.38€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement on d'investissement (article 002) pour un montant de 4 623,38€

Budget annexe Lotissement Park Skaven

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	6 120.00	0	3 672	0	0
Recettes	6 120.00	0	3 672	0	0

Résultat 2024		0		0	
Résultat 2023 reporté		0		-3.672.00	
Résultat cumulé		0		-3 672.00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 0€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 0 euros

03-13032025 – Vote des taux d'imposition 2025

M le Maire propose présente les taux d'imposition pour l'exercice 2025

En référence à l'article 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Aussi, conformément à nos engagements, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménages (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) tout en incluant cependant dans la TFPB la part départementale venant en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation. et.

Les taux qui vous sont proposés sont donc les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%
- Taxe D'Habitation
(Résidences secondaires et logements vacants) : 11.71%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21 (3⁰), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1^o),

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VOTE pour l'année 2025 ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%
- Taxe d'habitation
(Résidences secondaires et logements vacants): 11.71%

04-13032025 – Budget primitif 2025 Commune Assainissement et lotissement

A/ Budget Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2025.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **703 522.24 € en section de fonctionnement**
- **564 009.35€ en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2025* présenté.

B/Budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2025.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **53 057.87 € en section de fonctionnement**
- **27 334.19€ en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2025 assainissement présenté.*

C/Budget annexe « Lotissement Park Skaven »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2025.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **6 120 € en section de fonctionnement**
- **3 672 € en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2025 présenté.*

05-13032025 – Participation aux frais de scolarité école publique de Bon Repos sur Blavet

M Le maire présente la demande de la commune de BON REPOS SUR BLAVET pour une élève ayant fréquenté l'école de cette commune durant l'année scolaire 2023/2024

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Maternelle	1600		
Elémentaire	530	1	530
Total		1	530

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De participer aux frais de fonctionnement de l'école de Bon REPOS SUR BLAVET pour la somme de 530€
- D'autoriser M le Maire à signer tout document relatif à ladite participation financière de la commune
- D'imputer ces dépenses au chapitre 65 article 6558

06-13032025–Devis de l'entreprise Disserbo pour les ouvertures

M le Maire présente au conseil municipal les devis établis par l'entreprise Disserbo pour la rénovation des ouvrants des logements communaux et portes de la chapelle

Lieu	Montant
Résidence d'Armor	330€
Sanitaires	252€
Lgts 15 Grande Rue	643.50€
Lgts 21 Grande Rue	1 483.99€
Chapelle	1 333.39€
Lgts Le Bout du Pont	3 720.38€
Total TTC	7 763.26€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité les devis proposés par l'entreprise Disserbo
- Autorise M le Maire à engager ces travaux et à signer tous documents afférents à ce dossier

07-13032025–Programme voirie 2025

M le Maire présente au conseil municipal le programme voirie établi par la commission travaux- voirie lors de sa réunion en date du 13 février 2025

Une consultation des entreprises EIFFAGE, SPTP, Eurovia et Colas a été réalisée

lieu Entreprises	Route de Montplaisir	Route de Kerauter	Total HT	Total TTC
Colas devis N°1	10 228.40	5 648.60	15 877	19 052.40€
Colas devis N°2	14 262.50	8 411.45	22 673.95	27 208.74€
Eiffage	16 256	10 101	26 357	31 628.40€
SPTP	12 899.60	7 939.10	20 838.70	25 006.44€

Sur proposition de la commission municipale travaux-voirie et après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise Colas devis N°1 avec option Bicouche et autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce marché,

08-13032025–Vente de biens communaux acquis par la procédure de biens sans maîtres

Parcelle WH 36 Route de Kergouriou

M le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 2 octobre 2024, et par arrêté municipal en date du 5 mars 2025, la parcelle cadastrée WH36, d'une superficie totale de 4 744m² a été incorporée dans le domaine communal

M VILCHIEN, domicilié au 3 Route de Kergouriou en PLELAUFF a fait part de son souhait d'en faire l'acquisition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient la demande de M VILCHIEN

Autorise M le Maire à procéder en faveur de M VILCHIEN à la vente de ladite parcelle au prix de 0.30€ /m², soit la somme de 1 423.20€, frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette vente

Parcelle WB 38 Parc Bian (Kergall)

M le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 2 octobre 2024, et par arrêté municipal en date du 5 mars 2025, la parcelle cadastrée WB38, d'une superficie totale de 1 924m² a été incorporée dans le domaine communal

Madame Elodie CHEVANCE, domiciliée au 9 Route du Presbytère en PLELAUFF, a fait part de son souhait d'en faire l'acquisition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient la demande de Madame Elodie CHEVANCE

Autorise M le Maire à procéder en faveur de M GUELLEC à la vente de ladite parcelle au prix de 0.30€ /m², soit la somme de 577€, frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette vente

Parcelle WC 160 Hent Coz

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 2 octobre 2024, et par arrêté municipal en date du 5 mars 2025, la parcelle cadastrée WC160, d'une superficie totale de 674m² a été incorporée dans le domaine communal

La SCI EMMI, domicilié au Rue des Ecoles en PLELAUFF, a fait part de son souhait d'en faire l'acquisition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient la demande de la SCI EMMI

Autorise M le Maire à procéder en faveur de la SCI EMMI à la vente de ladite parcelle (bâti) au prix de 5000€, frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette vente

09-13032025–Subventions aux associations

Madame Louise-Anne LE GAC liste les demandes des associations, après en avoir délibéré, le conseil valide ces subventions aux associations listées ci-dessous :

Associations/ Etablissements	Montant 2025
Associations animalières	
Lupi Loup	50€
Société Hippique du Trégor	50€
Associations culturelles	
Centre généalogique du Poher	Adhésion et abonnement 37€
Cercle celtique les Bles d'Or	20€
RKB	20€
Association automobile	
Interreasing Car	20€
Cercle Celtique de Rostrenen	40€
Associations sanitaires et sociales	
ADMR	50€
Hemera	50€
TOTAL	337€

10-13032025–Absence de l'agent technique stagiaire- accord de principe remplacement agent technique stagiaire momentanément indisponible

Le Maire informe le conseil de l'absence d'un des agents pendant une durée de 6 semaines, Il y a lieu de le remplacer durant ce temps, au vu de la charge de travail.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide d'autoriser M le Maire à recruter un agent contractuel afin de pallier à cette absence.

11-13032025–Contrat de l'agent d'entretien des bâtiments communaux

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'au vu des travaux d'agrandissement de la salle polyvalente, l'entretien de celle-ci sera plus conséquent et qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'agent assurant ce service.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, un nouveau contrat de travail d'une durée de travail de 10h/semaine sera proposé à l'agent concerné.

Questions diverses

Constructibilité d'un terrain WH56

M le Maire fait part d'un problème d'urbanisme soulevé par des propriétaires d'un terrain cadastré WH56

M le Maire fait part de son courrier à M DUFUMIER directeur de la DDTM de ST Briec, lui indiquant que ce terrain a, précédemment, eu un accord de permis de construire pour une maison d'habitation.

Il indique également un autre problème d'urbanisme Route de Bochacoat lié à la rénovation et l'aménagement d'une annexe.

Informations sur les travaux de la salle des fêtes :

M le maire indique que les travaux à la salle des fêtes sont presque terminés, il ne reste que l'entreprise Roudenn TP de St Brandan, qui doit finir l'aménagement extérieur.

Bureau Veristas doit contacter la mairie afin de procéder au contrôle final

Le parquet est en cours de nettoyage (ponçage, cirage)

Stéphane MORZADEC indique que le passage de la PLB passera par Plélauff et notamment par le halage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45